

Rapport moral pour l'Assemblée Générale du 13 mai 2009

Au cours de l'année 2008 – 2009 l'association a poursuivi ses efforts pour

Améliorer son image de marque et renforcer sa notoriété auprès des villebonnais, essentiellement

- 1) en continuant la publication du bulletin commencée en mars 2005 ; deux numéros sont sortis depuis l'assemblée générale de mai 2008.
- 2) En participant régulièrement au magazine municipal ; l'ASEVI a rédigé un article pour les n° d'octobre 2008 (Essonne verte, Essonne propre) de décembre sur les OGM, de mars 2009 sur l'OIN et de mai sur l'enquête sur le PPRI.
- 3) En participant au forum des associations en septembre ou quelques contacts ont été pris, mais dont l'intérêt se situe plutôt en tant que participation à un événement communal.
- 4) La notoriété de l'ASEVI a surtout été renforcée du fait de l'organisation le 15 octobre d'un grand débat sur la question des OGM avec la participation de Christian Vélot, chercheur nationalement connu pour ses positions critiques à l'égard d'une recherche trop souvent exempte de préoccupations morales et Thierry Langin, villebonnais, Directeur de l'Institut de biotechnologie des plantes d'Orsay,
- 5) En organisant à Villebon en collaboration avec la Fédération pour les circulations douces en Essonne les « convergence » à vélo sur Paris qui aura lieu pour la Fête du vélo le 7 juin.

Rechercher et intensifier les relations avec les adhérents :

- un compte rendu des réunions du CA est adressé à chaque adhérent. Ce type de contact est facilité par l'informatique, mais tous les membres dont nous n'avons pas l'adresse e-mail reçoivent un document papier.
- Les réunions du CA sont ouvertes à tous.
- Les questions des adhérents, communiquées à la présidente, sont reprises en réunion de CA et/ou éventuellement répercutées à la mairie.

Normalisation des relations avec la mairie

La mise en œuvre de la circulaire Medad sur le droit d'accès à l'information relative à l'environnement a donné lieu à des rencontres assez fréquentes avec M.Sirot et Mme Sileny(ces rencontres sont à peu près bimestrielles : en novembre, en janvier, en mars et en mai). Lors de ces entrevues nous obtenons une réponse et parfois satisfaction. Une question reste pour nous en suspens : celle de la déforestation et de l'excavation d'une partie du bois des Gelles pour la construction d'un parking et du nouveau centre de loisirs.

Entretien des relations avec les autres associations et organismes de défense de l'environnement

Du plateau de Saclay : partage d'informations et demande de concertation concernant l'OIN. Un compte rendu de la réunion OIN organisée par les associations du plateau de Saclay le 30/01/09 à la Bouvèche à Orsay a été diffusé à tous les adhérents. Un article sur le sujet a été publié dans le Vivre à Villebon de mars 2008.

L'ASEVI fait partie du collectif des associations de l'Yvette et réalise en collaboration avec elles une étude sur les documents qui ont servi de base à l'établissement du PPRI. Cette étude sera suivie d'une enquête auprès des populations riveraines de l'Yvette depuis Bures (ou Gif ?) Jusqu'à Longjumeau. Nous entretenons évidemment des relations avec Essonne Nature Environnement, Ile de France Environnement et avec le Conseil Général.

Il est souhaitable de poursuivre nos efforts dans ce sens. C'est le signe que l'association se porte bien, mais cette vitalité est due à l'implication de plusieurs de nos membres.

Nous espérons donc l'implication d'un nombre de plus en plus grand d'adhérents !

Merci à tous !

Assemblée Générale du 13 mai 2009

Rapport d'activité

1) Audit de la commune sur l'utilisation des produits phytosanitaires

95% des ressources en eau d'île de France proviennent de l'eau des rivières, traitée dans trois usines (Choisy, Neuilly/Marne et Mery/Oise). Cette eau est de plus en plus chargée en pesticides (la France est le 3^{ème} consommateur de pesticides au monde ; plus d'1/4 des eaux souterraines est polluée). Outre l'augmentation que ce traitement a sur la facture d'eau – le traitement pour décontaminer l'eau des pesticides correspond déjà à 20% de la facture d'eau potable – cette pollution a de nombreux impacts sur la santé : dans l'atmosphère que l'on respire, sur la qualité de l'eau des rivières, sur la biodiversité (augmentation du nombre des cancers, raréfaction d'espèces végétales et animales). Indépendamment des agriculteurs, les communes ont le plus fort impact sur la contamination (44%) car elles épandent sur un milieu imperméable pour traiter les voiries des « mauvaises » herbes et les herbicides vont directement à la rivière (l'équivalent d'un bouchon de stylo suffit à polluer 10 km de rivière !) En signant la charte la commune s'est engagée à avoir de « bonnes pratiques » et à éliminer progressivement tous les pesticides (l'engagement est contrôlé régulièrement).

Sur les 60 ha d'espaces verts, la commune n'entretient en régie que 2 ha ; l'entretien de 40,5 ha est confié à des entreprises qui répondent à un dossier technique. Il faut que l'entreprise ait, à titre d'exemple, l'agrément DAPA pour une personne, les déchets verts sont enlevés, les autres vont en déchetterie ; tous les produits utilisés doivent respecter une traçabilité et priorité est donnée aux produits bio.

Ce cahier des charges doit être contrôlé par la commune. C'est M. Levasseur, en tant que chef de service, qui est en charge du contrôle de l'application effective des clauses.

Il n'y a plus en 2008 que deux espaces verts dans la commune qui sont entretenus avec des produits phytosanitaires : le cimetière et le terrain d'honneur de foot. En 2009 on s'efforce de limiter leur emploi : en ne traitant qu'aux endroits où cela est nécessaire (et non plus systématiquement).

2) PPRI (plan de prévention des risques d'inondation)

La mise en place, sans beaucoup de concertation, du PPRI de l'Yvette, a été approuvée par l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2006. La commune aujourd'hui, la population touchée par ce PPRI se sent victime d'un plan destiné à la protéger. Elle le dénonce car il ne correspond pas à ce qu'elle attend. Il n'est qu'une cartographie rigide qui montre du doigt des implantations dans un secteur devenu, selon les critères de cette modélisation, à risques, du fait de l'urbanisation et de l'imperméabilisation des sols alors qu'il n'améliore en rien la maîtrise ni le traitement des causes de ces inondations. Il ne considère que les fonds de vallée inondable de 11 communes de l'Essonne sur 32 communes pourvoyeuses d'eau de l'Yvette. Il ne fixe aucune règle d'imperméabilisation des sols et de gestion des eaux autour des zones à risques et sur les hauteurs. Il n'empêche visiblement pas non plus, d'accorder des permis de construire à des grands promoteurs. Rien n'est prévu sur l'entretien de la rivière et sur la réalisation de travaux qui permettraient de favoriser l'évacuation des eaux.

De plus des erreurs matérielles flagrantes peuvent être constatées sur les plans retenus : des terrains plus en aval et plus élevés seraient plus inondables que des terrains les jouxtant plus en amont et de plus bas niveau ; des habitations anciennes existant depuis plus de 100 ans et jamais inondées se retrouvent dans ce plan en zone inondable, révélant que le volume d'eau

pour la crue centennale a été surévalué (un coefficient majorateur, par rapport à ce qui a été appliqué ailleurs, a été utilisé, pourquoi ?)

Ces constatations ont conduit les associations de chaque ville de la vallée à se regrouper pour relever les dysfonctionnements de terrains et les incorrections de ce PPRI...

Nous venons de recevoir officiellement du SIAH les cartes des plus hautes eaux pour la crue de 1999 et le rapport SAFEGE de 1993 qui ont permis de caler le modèle ayant servi au calcul du PPRI.

Afin de vérifier ces données fondamentales et leur cohérence ... une enquête est en cours de réalisation auprès des riverains. Elle a pour objectif le recueil de données factuelles et leur confrontation aux hypothèses retenues dans le PPRI.

La synthèse des résultats sera restituée aux élus vers fin juin ; un diaporama sera réalisé et présenté à la population concernée.

3) Déforestation d'une partie du bois des Gelles et excavation de la colline des carrières pour construire un parking et le nouveau centre de loisirs

Dès le début des travaux (fin mars 2008) nous nous étions alarmés devant l'ampleur des travaux de terrassement. Des centaines d'arbres abattus, des centaines de milliers de m³ de terrain excavés.

Un premier courrier a été adressé au maire en juillet, puis un autre en septembre. Ces courriers sont restés sans réponse. Finalement nous nous sommes adressés au député M. Malherbe qui a transmis notre courrier, sans plus de succès. Après une lettre de relance au député, nous avons reçu début mars copie d'un courrier de M. Sirot : « le terrain présentant une très forte déclivité nous a conduit à un décaissement pour répondre aux impératifs architecturaux ».

Début mars avait lieu un conseil municipal extraordinaire : l'entreprise chargée des travaux de terrassement demandait une rallonge : des problèmes dus à la nature du terrain étaient apparus.

Le sol est en effet constitué en partie d'argiles vertes qui nécessitent des travaux de stabilisation et de sécurisation. La rallonge ayant été refusée, une autre entreprise est chargée d'assurer ces travaux.

Comment ce phénomène, auquel la commune avait déjà eu à faire lors de l'agrandissement de la MJC, n'a-t-il pas été détecté auparavant ?

Nous avons demandé à Georges Buisset, conseiller municipal, d'intervenir auprès du Préfet pour s'enquérir de la légalité de ce projet.

4) Participation à la consultation sur l'eau :

Article paru dans le bulletin n°7 de l'association

Compte rendu de la réunion du 9 octobre (voir texte joint)

5) OIN (Opération d'intérêt national)

Les associations riveraines sont inquiètes du peu de transparence qui préside à l'établissement de cette entreprise et de l'immensité des modifications qu'elle entraînera. Les chiffres sont annoncés puis modifiés : concernant le périmètre de l'opération : 49 ou 27 communes ? les superficies dédiées : 800 ha ou 300 ha ? l'apport de population : 35 000 habitants (l'équivalent d'une ville plus grande que celle de Palaiseau) ou quelques dizaines de milliers de plus si on considère l'apport de population induit dans les autres communes ? Les transports : routes, lignes de transport en commun (métro, ligne de TCSP, funiculaire) aéroport d'affaires ?

D'autre part le manque d'argent dont souffrent tous les projets de l'Etat, fait redouter que seules les opérations immobilières (qui lui rapporteront) seront réalisées, avant de mettre en chantier de nouvelles infrastructures. (A l'heure actuelle deux permis de construire ont été délivrés). Comment seront résolus les problèmes de transport en commun, en particulier ceux

du RER B déjà très perturbé, et du transport routier avec une RN 118 et une autoroute A6 déjà saturées ?

Comment ne pas s'inquiéter des conséquences de la diminution des surfaces agricoles et de la modification du réseau hydraulique des étangs et rigoles du plateau de Saclay sur l'aggravation des risques d'inondation en fond de vallée ?

(voir article paru dans le Vivre à Villebon N° 121)

L'ASEVI a exprimé en plusieurs occasions le souhait d'un débat public qui est prévu par la loi dans de telles circonstances et représente le seul moyen pour la société civile d'exprimer son avis.

6) Débat sur les OGM

Incontestablement le débat que nous avons organisé le 15 octobre avec l'aide de plusieurs associations a été un succès ; la salle de la MJC était comble. Les intervenants: Christian Vélot et Thierry Langin, de premier plan. Cependant le niveau du débat était trop élevé pour une partie de l'assistance.

Nous regrettons que les associations de parents d'élèves n'aient pas davantage participé car ce débat concerne non seulement les scientifiques mais surtout les citoyens et leur attitude face au vivant.

7) Antennes-relais

De nouvelles antennes-relais viennent d'être installées sur le château d'eau de la rue Millet et direction de la vallée.

Elles suscitent l'émoi des riverains : en effet ni les opérateurs, ni la mairie n'ont pris soin de les informer. De fait ils ignorent quelle en est la puissance et malgré les promesses, ils n'ont pas accès au dossier.

L'ASEVI a envoyé un courrier au Maire en date du 16 mars demandant qu'un état des lieux soit fait pour connaître avec précision combien d'antennes sont installées sur Villebon, quels sont les autres sites d'implantation, quelle est la puissance des champs électromagnétiques émis. Une réunion publique devrait avoir lieu pour informer la population sur ces questions.

L'association n'a encore reçu aucune réponse.

7) Fête du vélo

Le 7 juin l'ASEVI invite les Villebonnais à participer à la fête du vélo en se joignant à la « convergence » venue de St Rémy les Chevreuse pour aller à Paris sur un itinéraire sécurisé.

Un travail de contact avec la mairie, le club des as, la fédération des circulations douces en Essonne, un travail de diffusion de cette information à travers les associations villebonnaises est nécessaire pour faire participer un grand nombre de familles.

Michèle Loeber, présidente pour l'Assemblée Générale du 13 mai 2009